OS Optimum Solutions SA

MANDAT DE COURTAGE

Entre:

Entre:

Nom : AYEVA Prénom : Yaasiin

Date de naissance : 2021-03-05 Tél : +22893494028

Adresse: Lomé NPA: 300

Nationalité : undefined Email : ayevayaasiin@gmail.com

Etat civil: IBAN:

dénommé ci-après le "Mandant"

et

Optimum Solutions SA, Bernstrasse 18, 2555 Brügg dénommé ci-après "Optimum Solutions"

Champ d'application

Le Mandant charge Optimum Solutions d'effectuer les tâches suivantes, dans le meilleur intérêt du mandant, et lui donne sa procuration pour le traitement de données relatives aux tâches mentionnées

- Obtention d'offres de compagnies d'assurances sélectionnées par le Mandant pour les polices d'assurances discutées.
- Analyse de la situation personnelle concernant prévoyance et assurance vie, sous réserve que le Mandant ne renonce pas explicitement au droit d'une telle analyse.
- Comparaison des offres, présentation et recommandations au Mandant.
- Exécution des contrats d'assurances sélectionnés par le Mandant.
- Exécution de toutes les négociations nécessaires liées au mandat ainsi que de la Correspondance avec les compagnies d'assurances respectives.

Les données du Mandant ou des compagnies d'assurances, reçues par Optimum Solutions pour exécuter la demande, sont soumises à la loi fédérale de protection des données. Optimum Solutions maintient le secret absolu envers les tiers (en excluant les entreprises d'assurances contactées par Optimum Solutions afin d'exécuter l'ordre du Mandant, ainsi que les tierces parties qui ont transféré le Mandant à Optimum Solutions). Les données ne doivent être utilisées qu'aux fins prévues dans ce mandat.

Le Mandant soussigné reste le preneur d'assurance avec tous ses droits et obligations. Ce mandat prend effet dès sa signature et reste en vigueur jusqu'à l'annulation de l'une des parties par notification écrite.

Rémunération

Le service de Optimum Solutions est gratuit pour le Mandant. Optimum Solutions est rémunérée par les compagnies d'assurance, pour ses conseils et services, aux taux de courtage en vigueur.



Article 45 LSA Devoir d'information

Lors du premier contact, l'intermédiaire doit au moins indiquer à l'assuré :

- a. Son identité et son adresse si les couvertures d'assurance qu'il propose dans une branche d'assurance déterminée.
- b. Se rapportent à une seule entreprise d'assurance ou à plusieurs et quelles sont ces entreprises.
- c. Ses liens contractuels avec une ou plusieurs entreprises d'assurance pour lesquelles il travaille et le nom de ces entreprises.
- d. La personne qui peut être tenue responsable des négligences, fautes ou conseils erronés de l'intermédiaire en relation avec son activité.
- e. La façon dont les données personnelles sont traitées, y compris le but, l'étendue et le destinataire des données et leur conservation.

Informations

Optimum Solutions SA, siège social à 2555 Brügg, Berne, est inscrite au registre professionnel selon les articles 43 et 44 ISA. Optimum Solutions SA, est un courtier en assurances non lié dont le siège social est situé en Suisse (enregistré auprès de la FINMA, n°.34927). Optimum Solutions SA, coopère avec les compagnies d'assurance suivantes. La liste étant soumise à des modifications:

Allianz Suisse	 La Mobilière
• Allianz Suisse	• La Modillere

 Swiss Life • PAX

 Vaudoise Assurances Zurich Assurances

 Helvetia Assura

 GVB Groupe Mutuel

 CSS Valiant

 Bâloise Crédit Suisse

 AXA Assurances ERV Assurances

En cas de conseils erronés, Optimum Solutions SA est responsable dans le cadre des dispositions légales. Les réclamations doivent être envoyées à la direction sous forme écrite.

Les données des Mandants sont stockées électroniquement et physiquement. Les données requises pour mener des négociations de contrats peuvent être partagées avec des partenaires contractuels.

Lieu:

Date:

Optimum Solutions SA

AN